

RD-CONGO

LE COURRIER
DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 4126 - JEUDI 18 OCTOBRE 2021

DÉPOLITISATION DE LA CÉNI

Le bloc patriotique présente un
autre calendrier des manifestations

Le Conseil de l'apostolat des laïcs catholiques du Congo (CALCC) et le ministère des laïcs protestants annoncent, au nom des forces politiques et sociales, d'autres manifestations publiques à travers Kinshasa et les provinces du pays. Ces manifestations, qui partent du sit-in aux marches, visent à obtenir la dépolitisation de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) et la suppression de la taxe sur le Registre d'appareils mobiles. A en croire le coordonnateur du CALCC, ces forces sociales et politiques luttent, par leurs actions, pour obtenir la tenue des élections en 2023, contre les « fraudes planifiées » tout en exigeant des réformes électorales consensuelles.

Page 3



Les manifestations lors de la marche du 13 novembre DR

BUDGET 2022

Didace Pembe demande la réparation de l'injustice contenue dans le projet présenté



Le député national Didace Pembe DR

Réagissant hier à la tribune de l'Assemblée nationale sur le projet de loi des finances exercice 2022 présenté par le Premier ministre, Sama Lukonde, le député Didace Pembe Bokiaga a relevé que le gouvernement n'avait aucun sens des priorités. Ce projet de loi de finances, d'après lui, est « loin d'avoir un caractère social à bien des égards », même si des réformes tendant à améliorer le social des Congolais ont été prises en intégrant la réduction de la taxe sur la valeur ajoutée sur les denrées de première nécessité.

Page 2

CONTREBANDE

Une opération suspecte d'entrée de carburant stoppée de justesse

L'interception de la cargaison a eu lieu dans la nuit du 9 au 10 novembre à la frontière anglo-congolaise au niveau du poste de Kasangulu (Kongo central). La brigade nationale de contrôle et de marquage des produits pé-

troliers a fait état de la présence de cinq camions-remorques transportant clandestinement du carburant en provenance de l'Angola. L'on estime le volume intercepté à 10 ou 15 m3 contenus dans sept réservoirs de produits

pétroliers. Rappelons que depuis le 6 octobre dernier, Kinshasa a pris des mesures drastiques pour empêcher l'entrée frauduleuse du carburant en provenance des pays frontaliers.

Page 4

CDM QATAR /BARRAGES

La RDC, probable adversaire de l'Algérie, du Sénégal, du Nigeria ou de la Tunisie

Les Léopards de la République démocratique du Congo (RDC) sont qualifiés pour le dernier tour des éliminatoires de la Coupe du monde (CDM) Qatar 2022, après leur victoire précieuse face aux Écureuils

du Bénin (deux buts à zéro) en dernière journée du premier tour préliminaire accédant ainsi au tour de barrages. Placée dans le deuxième chapeau avec le Cameroun, le Mali, le Ghana

et l'Egypte, la RDC aura pour probable adversaire aux barrages des qualificatifs de la Coupe du monde Qatar 2022/zone Afrique, soit l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, le Nigeria, ou encore le Sénégal.

Page 4

ÉDITORIAL

Facilité financière

Une dose de prudence à portée des lèvres comme toujours, les experts du Fonds monétaire international (FMI) l'ont encore démontré, il y a une semaine, quand ils ont évoqué la situation de la République du Congo. Tout bien considéré, après d'âpres négociations et des échéances repoussées chaque fois, Brazzaville et l'institution financière de Bretton Woods aperçoivent cet éclat de lumière qui annonce que l'on approche du bout du tunnel.

« Les avis exprimés dans la présente déclaration sont ceux des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement à ceux du Conseil d'administration du FMI », peut-on lire dans les premières intentions du communiqué de presse publié, le 8 novembre, par l'institution au terme d'une mission virtuelle menée du 7 au 15 octobre, rallongée en présentiel, le 4 novembre.

Pourquoi tant de précautions dans l'écrit du FMI alors même qu'il déclare, en des termes suffisamment éloquents, la conclusion « au niveau des services d'un accord de facilité élargie de crédit avec la République du Congo » ? Pourquoi souffler le chaud et le froid de façon quasiment équilibrée dans un moment où, tel un patient attendant d'être pris en charge par un médecin aguerri, les oreilles se tendent de ce côté-ci pour espérer l'arrivée du sauveur dans les meilleurs délais ?

A la vérité, la circonspection qui ressort du communiqué dont nous commentons quelques extraits dans ce papier peut être d'ordre pédagogique. S'il projette de débloquer en faveur du Congo un milliard de dollars au titre de la facilité élargie de crédit, le FMI ne peut s'empêcher d'attirer l'attention de l'Etat bénéficiaire sur l'observation des engagements que celui-ci a pris dans l'atteinte des objectifs fixés d'accord partie. Parmi lesquels la poursuite des réformes ayant permis de cueillir ce premier fruit que représente l'imminence du déblocage d'une importante enveloppe pour faire répartir son économie.

La répétition étant dit-on la mère des sciences, les appels à parachever les réformes entreprises par le Congo afin de mieux profiter de l'assistance financière du FMI ont aussi dominé l'entretien, lundi 15 novembre, entre le Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, et l'ambassadeur de France au Congo, François Barateau. Ce dernier voit dans le prochain accord avec le Fonds la clé pour la reprise des investissements dans le pays. Avec l'espoir que la résilience l'emportera sur la toujours aussi pernicieuse crise sanitaire de covid-19.

Le Courrier de Kinshasa

BUDGET 2022

Le député Didace Pembe demande la réparation de l'injustice contenue dans le projet présenté

Réagissant le 17 novembre à la tribune de l'Assemblée nationale sur le projet de loi des finances exercice 2022 présenté par le Premier ministre, Sama Lukonde, le député Didace Pembe Bokiaga a relevé que le gouvernement n'avait aucun sens des priorités. L'élu de Mushie espère, par ailleurs, que cette « injustice » sera réparée dans les travaux en commission.



Le député national Didace Pembe/DR

Le président des Verts congolais dit s'être exprimé avec un sentiment mitigé sur le projet de loi des finances présenté aux députés par le chef du gouvernement, le Premier ministre Jean-Michel Sama Lukonde. Ce projet de loi de finances, selon lui, est " loin d'avoir un caractère social à bien des égards ", même si des réformes tendant à améliorer le social des Congolais ont été prises en intégrant la réduction de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les denrées de première nécessité.

L'élu de Mushie a motivé ses critiques notamment par l'augmentation substantielle constatée du train de vie des institutions, au moment où les Congolais réclamaient à cor et à cri la réduction de celui-ci. Didace Pembe a, par exemple, cité les allocations budgétaires de la présidence de République, qui connaissent un accroissement de 37,2% en 2022 par rapport au budget 2021. « Elles passent à l'équivalent en dollars de 159 800 000 à 254 700 000, soit un accroissement de 94 900 000 dollars américains », a-t-il fait constater, en se demandant l'objectif poursuivi par ces augmentations.

Aussi, en parcourant les différentes lignes de crédit, le député national a noté l'existence de plusieurs agence et services dont l'utilité sur le terrain le laisse perplexe. A l'en croire, il existe, au niveau de la présidence de la République, environ quatre bureaux qui s'occupent du secteur de l'environnement. Il s'agit du bureau du directeur de cabinet adjoint en charge de l'Environnement ; du bureau du conseiller spécial en charge de l'Environnement ; du bureau du Collège des conseillers en charge de l'Environnement ; et du bureau de l'Agence congolaise en charge de la transition écologique.

« Je suis peiné et c'est inadmissible d'autant plus que sur le terrain, l'impact de leur travail est non seulement invisible mais aussi, ne se fait nullement sentir », a indiqué l'élu de Mushie.

Le président des Verts congolais a, en outre, relevé un accroissement de la rubrique « rémunération », qui est passée de 87 400 000 USD à 108 600 000 USD, soit un accroissement de 21 200 000 USD. « Quel gâchis, honorable président ! », s'est-il lamenté, notant également que les interventions économiques passaient de 158

500 USD à 1 500 000 USD.

A l'issue de cette démonstration, le député Didace Pembe s'est dit convaincu, sans peur du contredit, que le gouvernement congolais n'avait aucun sens des priorités. Mais il a, par ailleurs, dit espérer que cette injustice soit réparée par ses pairs, dans les travaux en commission.

Dans ses préoccupations, ce député national a aussi voulu savoir le pourquoi de la faible mobilisation, sur les recettes fiscales, des impôts sur les rémunérations, soient 27,9%.

« Où en est-on avec la perception de l'IPR des engagés locaux auprès des ambassades et organisations internationales ? », s'est-il interrogé.

Et de se demander, sur les recettes non fiscales, pourquoi les recettes de participation ne représentent-elles que 1,9% des recettes alors que le pays dispose de beaucoup de parts, particulièrement dans les entreprises minières.

« Où partent ces fonds ? », a-t-il voulu savoir.

Sur le plan purement social et lié à sa base, le député Pembe Bokiaga a fait état de sa déception, concernant les fonds alloués à la province de Mai-Ndombe dont il est issu. Selon lui, en effet, c'est depuis déjà trois législatures qu'il ne cesse de plaider sans succès pour l'électrification de la cité de Mushie, dans le territoire éponyme.

A l'en croire, cette ligne de crédit, bien que modique et comprise dans les trois dernières lois des finances de 2019, 2020 et 2021, n'avait jamais été exécutée.

Pire, dans l'actuel projet de loi des finances, cette ligne de crédit a carrément été élaguée.

« Quelle tristesse, honorable président ! Et les seules lignes retenues, concernent le secteur de la santé, pourtant, ces centres de santé que le gouvernement projette construire auront besoin d'électricité pour fonctionner », a-t-il fait savoir.

Tout en insistant pour que cette doléance soit prise en compte, le député de Mushi a également plaidé pour que cesse l'injustice dans la répartition des fonds au niveau des provinces.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe ItagaliCoor-donnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)
PAO
Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général:Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

DÉPOLITISATION DE LA CÉNI

Le bloc patriotique présente un autre calendrier des manifestations

La plate-forme des forces politiques et sociales du pays annonce une deuxième démonstration de force par des expressions publiques à Kinshasa et dans les provinces.

Le Conseil de l’apostolat des laïcs catholiques du Congo (CALCC) et le ministère des laïcs protestants (Milapro) annoncent, au nom des forces politiques et sociales, d’autres manifestations publiques à travers Kinshasa et les provinces du pays. Ces manifestations, qui partent du sit-in aux marches, visent à obtenir la dépolitisation de la Commission électorale nationale indépendante (Céni) et la suppression de la taxe sur le Registre d’appareils mobiles (RAM). Dans un message nommé « Bâtissons des institutions légitimes pour un Congo fort meilleur », le bloc patriotique prévoit, pour une deuxième démonstration de force, deux grandes manifestations annoncées avant la fin de ce mois. Il s’agit, selon cette source, d’un sit-in devant le bureau de la Centrale électorale, à Kinshasa, et dans toutes ses représentations en provinces, ainsi que d’une autre marche pacifique annoncée pour le 27 novembre sur toute l’étendue du territoire national. Pour la

capitale congolaise, le point de chute de cette marche sera le Palais du peuple. « *Il est urgent de construire un véritable consensus national autour des questions primordiales reprises dans le cahier de charges des forces sociales et politiques de la nation notamment autour des animateurs de la Céni, à travers une loi consensuelle dépolitisant son organisation et son fonctionnement* », peut-on lire dans le communiqué livré par le coordonnateur du CALCC, Jean-Bosco Lalo, lors d’une conférence de presse tenue le 16 novembre à Kinshasa au cours de laquelle il a été fait le point sur la marche du 13 novembre dernier. Le bloc patriotique, rappelle-t-on, réunit les forces sociales et politiques du pays dont le Milapro, le CALCC, la coalition Lamuka et le Front commun pour le Congo. Dans ses dernières actions, ce regroupement exige la dépolitisation de la Centrale électorale ainsi que la suppression de la taxe sur le RAM.



Les manifestations lors de la marche du 13 novembreDR

Pour le coordonnateur du CALCC, par leurs actions, ces forces sociales et politiques luttent pour obtenir la tenue des élections en 2023, contre les « fraudes planifiées » et exigent les réformes électorales consensuelles. Il est noté que des milliers de personnes avaient pris part à la première manifestation orga-

nisée le 13 novembre dernier. Celle-ci, sous la pluie qui s’était abattue ce jour-là sur Kinshasa et les provinces voisines, encadrée par la police, s’était terminée sans incident. On a compté parmi les manifestants plusieurs caciques de l’ancien régime dont Ramazani Shadary, Bruno Tshibala, Raymond Tshibanda, Félix Kabange Numbi, etc. Les

deux leaders de Lamuka, Adolphe Muzito et Martin Fayulu, n’y avaient pas pris part. Ils y avaient été, selon leur regroupement politique, représentés en vue d’éviter de donner une coloration politique à cette manifestation. Leurs militants, eux, avaient, cependant, positivement répondu à l’appel.

Lucien Dianzenza

TRANSPORT DES PRODUITS PÉTROLIERS

Cinq remorques transportant frauduleusement du carburant interpellées

La brigade nationale de contrôle et marquage des produits pétroliers, mise en place par le ministre des Hydrocarbures, Didier Budimbu, a mis la main sur cinq camions-remorques transportant frauduleusement du carburant de l’Angola en République démocratique du Congo.

Dans la nuit du 9 au 10 novembre dernier, il a été constaté, au poste de Kasangulu à la hauteur du péage, des activités de contrebande exercées par quatre à cinq camions-remorques en provenance de l’Angola avec six à sept réservoirs contenant des produits pétroliers évalués entre 10 et 15 m3. Une quantité destinée à être écoulee dans certains dépôts et stations-service de Kinshasa. Déjouant souvent la vigilance des agents préposés à ce poste, les transporteurs de ces produits échappent au paiement des droits d’entrée et taxes, sous couvert de la consommation nationale. Le test procédé par la brigade de contrôle et de marquage moléculaire fait état de ce que ces produits sont de moindre qualité, ne remplissant pas les critères de spécifications agréés par la RDC. Conséquence, il a été procédé à leur immobilisation sur instruction de la hiérarchie jusqu’à nouvel ordre. En rappel, depuis le 6 octobre, le ministre des Hydrocarbures



L’un des camions-remorques intercepté par la brigade des hydrocarbures

avait pris quatre mesures urgentes interdisant le transport des produits pétroliers dans les fûts et bidons d’une province à une autre où le programme de marquage moléculaire est déjà opérationnel. L’application de la présente mesure devra se faire au cas par cas, suivant des critères qui seront incessamment indiqués

dans une circulaire y afférente. Il a été accordé une prolongation du moratoire, d’une durée de six mois du 7 octobre 2021 au 7 mars 2022 en faveur des opérateurs œuvrant dans les provinces situées dans les zones Sud et Est du pays où le programme de marquage moléculaire des produits pétroliers n’est pas encore de mise à ce

jour, d’une part. Et d’autre part, la mesure prenait en compte l’acheminement vers les points de consommation et de distribution des carburants par des camions-remorques en raison des difficultés des voies d’accessibilité. Il a été également mis en évidence l’intensification de contrôle, notamment par la

brigade nationale de la lutte contre la fraude et l’administration des hydrocarbures, conformément aux dispositions de la législation y relatives en vue de la mise en application de toutes les mesures prises dans le cadre de l’assainissement du secteur aval pétrolier.

Blandine Lusimana

INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

Félix Tshisekedi apporte son soutien au corps d'inspecteur des finances

Sous une pluie diluvienne qui a arrosé la ville de Kinshasa le 16 novembre, le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi-Tshilombo, est arrivé en milieu de journée sur le site de l'inspection générale des finances (IGF).

Le chef de l'Etat est allé inaugurer un amphithéâtre de l'IGF qui porte son nom, en reconnaissance de tous les efforts qu'il fournit dans la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance. En fait, le président de la République est allé apporter son soutien au corps d'inspecteur des finances de ce service de contrôle supérieur placé sous son autorité. Dans son adresse, l'unique allocution de l'événement, l'inspecteur général des finances-chef de service, Jules Alingete, a affirmé que cette visite historique « *témoigne de la place prépondérante que le président de la République accorde à la lutte contre les antivaleurs et l'impunité dans la gestion des finances publiques* ». Et d'ajouter : « Votre présence doit être perçue comme un message fort que votre autorité lance à l'endroit de tous les gestionnaires publics pour qu'ils s'imprègnent de la bonne gouvernance prô-

née par votre autorité ». L'amphithéâtre Félix-Antoine-Tshisekedi-Tshilombo inauguré par le président de la République est un local répondant aux standards internationaux et devrait servir de cadre de formation aux inspecteurs de l'IGF. Créée par ordonnance présidentielle en 1987, l'IGF est un service de contrôle doté d'une autonomie administrative et financière. Elle dispose d'une compétence générale et supérieure en matière d'audit et de contrôle des finances et des biens publics. À ce titre, l'IGF accomplit toute enquête ou mission d'audit, d'inspection, de vérification, de contre-vérification et de surveillance de toutes les opérations financières, tant en recettes qu'en dépenses du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées ainsi que des organismes ou entreprises publiques. Depuis son avènement, le président Felix-Antoine

Tshisekedi-Tshilombo a fait de l'IGF son bras séculier en matière de bonne gouvernance. Ses enquêtes n'épargnent personne et portent des fruits et ce service tombé en léthargie a retrouvé ses lettres de noblesse. Selon plusieurs membres du corps des inspecteurs des finances, grâce à leur travail, le gouvernement pourrait mobiliser et dépasser les assignations budgétaires de 2022.

Alain Diasso

CONTREBANDE

Une opération suspecte d'entrée de carburant stoppée de justesse

L'interception a eu lieu dans la nuit du 9 au 10 novembre à la frontière Angolo-congolaise, plus précisément au niveau du poste de Kasangulu (Kongo central).

Selon les informations qui sont remontées jusqu'à Kinshasa, la Brigade nationale de contrôle et de marquage des produits pétroliers a fait état de la présence de cinq camions-remorques transportant clandestinement du carburant en provenance de l'Angola. L'on estime le volume intercepté à 10 ou 15 m3 contenus dans 7 réservoirs de produits pétroliers. Les détails de l'opération qui a abouti à l'interception à la hauteur du péage, ont confirmé d'abord la provenance du carburant. L'autre élément important est le point de chute, à savoir l'approvisionnement de certains dépôts et stations-service de Kinshasa. La thèse de la contrebande a commencé à être envisagée au regard de la mauvaise qualité de ces produits lors du test. Ce carburant, note le rapport, ne remplit pas les critères de spécifications agréés par la RDC. Par conséquent, la Brigade a procédé à son immobilisation sur instruction de la hiérarchie jusqu'à nouvel ordre. Depuis le 6 octobre dernier, Kinshasa a pris des mesures drastiques pour empêcher l'entrée frauduleuse du carburant en provenance des pays frontaliers. A Kinshasa, le produit pétrolier venant principalement du marché

controversé de Lufu est omniprésent dans les différentes artères de la capitale. Vendu moins cher, ce carburant fait le bonheur des chauffeurs de taxis et taxi-bus qui arrivent à économiser quelques francs congolais à l'achat de carburant pour travailler toute la journée. La raison de leur prix plus attractif tient du simple fait que le produit pénètre sur le sol rd-congolais sans payer les droits d'entrée et de taxes sous couvert de la consommation nationale. Ces dernières semaines, ils font désormais l'objet d'un regain d'intérêt de la part des services spécialisés.

Laurent Essolomwa

CDM QATAR /BARRAGES

La RDC, probable adversaire de l'Algérie, du Sénégal, du Maroc, du Nigeria ou de la Tunisie

Placée dans le deuxième chapeau avec le Cameroun, le Mali, le Ghana et l'Egypte, la République démocratique du Congo (RDC) aura pour probable adversaire aux barrages des qualificatifs de la Coupe du monde Qatar 2022 -zone Afrique-, soit l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, le Nigeria, ou encore le Sénégal.

Les Léopards sont qualifiés pour le dernier tour des éliminatoires de la Coupe du monde (CDM) Qatar 2022, après leur victoire précieuse face aux Écureuils du Bénin (deux buts à zéro) en dernière journée du premier tour préliminaire. La RDC a terminé première du groupe J avec onze points, devant le Bénin (dix points), la Tanzanie (huit points) et le Madagascar (quatre points). Notons-le, dix pays ont accédé au dernier tour des qualificatifs pour la zone Afrique et ont déjà été placés dans deux chapeaux avant le tirage au sort prévu en décembre. Et le match est programmé pour mars 2022. Le premier chapeau se compose du Sénégal, de la Tunisie, du Maroc, de l'Algérie et du Nigeria. C'est de ce premier chapeau que sortira le prochain adversaire du Congo Kinshasa faisant partie du deuxième chapeau, avec l'Egypte, le Mali, le Cameroun et le Ghana. L'on retrouve donc à ce niveau des qualificatifs, des pays ogres du football africains, en dépit de l'absence de la Côte d'Ivoire, laissée sur le quai par une solide équipe du Cameroun de Karl Toko Ekambi qui a été leur principal bourreau (un but à zéro). Les Léopards affronteront peut-être le Sénégal de Sadio Mané, la Tunisie de Wahbi Khazri, l'Algérie de Riad Marhez ou encore le Maroc d'Hakim Ziyech. La probable deuxième qualification pour la RDC, après celle de 1974 en Allemagne,

passé donc par cette étape cruciale des qualifications. Le sélectionneur des Léopards, Hector Cuper, aura donc fort à faire et aussi renforcer son groupe avec des joueurs nouveaux. L'on parle de l'arrivée de Silas Katompa de Stuttgart en Allemagne, ou encore de Meschak Elia de Young Boys de Berne en Suisse, de Yoane Wissa de Brentford en Premier League anglaise. Ancien entraîneur de football en Espagne (Majorque, Valence, Bétis Séville, Racing Santander), en Italie (Inter Milan, Parme), en Grèce (Aris Salonique), en Turquie (Orduspor), et aux Emirats arabes unis (Al Wasl Dubai), et ex-sélectionneur de l'Egypte, de la Géorgie et d'Ouzbékistan, le technicien argentin va devoir présenter une équipe encore plus compétitive et surtout forte mentalement. Avant le match contre le Bénin, il mettait en exergue la force mentale en ces termes : « *C'est le dernier dans ce groupe où nous savons que nous avons de grandes chances de passer pour le deuxième tour. L'ensemble de l'équipe est convaincu et motivé avec toute l'expérience dont nous regorgeons, bien que nous sommes conscients que ce ne sera pas facile parce qu'il n'y a rien de facile dans le football (...) Si nous n'y croyons pas à la qualification, nous partirons d'ici. Nous devons être les premiers à y croire* »

Martin Engimo

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo un acteur économique majeur à vos côtés

*CONNECTEZ-VOUS
www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiaac-congo.com

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ NOUS
84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

BASSIN DU CONGO
STRATÉGIE & ACTION

COP26

Les pays riches ont trahi les peuples vulnérables

Tel est le message de plusieurs représentants des ONG et de la société civile à la clôture du sommet de Glasgow, en Ecosse, qui aura duré deux semaines. Ils rendent le gouvernement britannique complice des États-Unis et de l’Union européenne pour bloquer le financement des pertes et dommages.

La COP 26 était censée être une « COP de crise », une bouée de sauvetage pour les millions de personnes vivant dans un état de crise permanent, perdant leur vie, leurs moyens de subsistance et leur logement à cause des impacts climatiques causés par les pays riches et polluants, expliquent les ONG. L'échec des pays riches comme les États-Unis, l'Union européenne et le Royaume-Uni à soutenir un mécanisme de financement des pertes et dommages est une trahison pour les millions de personnes souffrant de la crise climatique dans les pays en développement, poursuivent les ONG. « Les progrès incrémentiels ne suffisent pas. Ce dont nous avons besoin, ce sont des engagements concrets pour lutter contre l'urgence climatique. Cela comprend une élimination rapide de tous les combustibles fossiles grâce à une transition énergétique juste et des révisions des objectifs climatiques nationaux conformément à l'objectif 1.5C », soulignent les ONG. Les gouvernements britanniques ont insisté pour organiser cette COP en pleine pandémie, dans un contexte d'iniquité vaccinale. Ce



En Afrique, les cultures vivrières sont menacées par la crise climatique

qui était présenté comme la COP la plus inclusive s'est avéré être l'un des pourparlers les plus exclusifs de l'ONU sur le climat ces dernières années, poursuivent les ONG. Les ONG parlent de restrictions de la participation significative de la société civile, de leur abandon par les dirigeants politiques à Glasgow. Teresa Anderson, coordinatrice des politiques climatiques, ActionAid International, considère le résultat de la COP 26 comme « une insulte aux millions de personnes

dont la vie est déchirée par la crise climatique ». Des pays représentant la grande majorité de l'humanité ont plaidé pour un nouveau mécanisme de financement des pertes et dommages. « Mais les pays riches les plus responsables du réchauffement de notre monde – en particulier les États-Unis – se sont bouché les oreilles et ont fait sécher les plus touchés », a-t-elle déploré. Alors que Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International, s'est indignée qu'« il est amèrement décevant

de voir les nombreuses failles dans l'accord COP26 qui se plient aux intérêts des entreprises de combustibles fossiles plutôt qu'à nos droits ». Pour Joseph Sikulu, directeur général du Pacifique, 350.org, « la COP26 a été considérée comme la COP la plus exclusive de tous les temps ». Tasneem Essop, directeur exécutif, Climate Action Network, cite « la décision d'aujourd'hui de la COP26 comme une trahison claire des millions de personnes souffrant de la crise climatique ».

Alors que « Glasgow était censé être un tournant dans la lutte contre la crise climatique. Malheureusement, les pays développés, historiquement responsables de ce dérèglement climatique, ont encore une fois échappé à leur responsabilité et n'ont pas fait preuve de courage de quoi mettre enfin le monde sur une trajectoire de réchauffement conforme aux 1,5° C. Ils n'ont pas su prendre des décisions à la hauteur de l'urgence climatique et alignées sur les attentes des plus vulnérables. Les conclusions de cette COP 26 ne changeront pas la vie des communautés africaines qui vivent quotidiennement avec les impacts du changement climatique, alors qu'elles exhortent à rendre disponibles et accessibles les financements climat, dont les 100 milliards de dollars, et à augmenter les financements pour l'adaptation afin de renforcer la résilience des communautés dans les pays les plus vulnérables », s'est offusquée Aissatou Diouf, coordinatrice Node, CAN Afrique de l'ouest et du centre.

Noël Ndong

Des avancées du sommet de Glasgow

Malgré ses nombreuses déceptions, la COP 26 de Glasgow ne peut être considérée comme un échec total. Il y a eu des avancées sur des questions clés, notamment l'obtention de plus de financements pour l'adaptation et la fin des subventions aux combustibles fossiles.

- La publication par les Etats-Unis et la Chine d'une déclaration de collaboration sur l'action climatique pour la décennie
Les deux principaux émetteurs de gaz à effet de serre au monde vont renforcer leur action climatique en renforçant « la confiance et la coopération mutuelles ». Pour le patron de l'ONU, Antonio Guterres, c'est « un pas dans la bonne direction », entre la Chine et les Etats-Unis, « pour travailler ensemble pour prendre des mesures plus ambitieuses pour le climat pendant cette décennie », soulignant que s'attaquer à la « crise climatique requiert une collaboration et une solidarité internationales ».

- Les négociateurs sont parvenus à des règles communes sur les marchés du carbone
Les marchés carbone obéissent à l'article 6 de l'Accord de Paris, un dossier qui patine depuis six ans. Les discussions s'étaient terminées sur un échec à la COP25 de Madrid. A Glasgow, un cadre a pu être défini pour réglementer les échanges de crédits de carbone entre pays ou entre acteurs publics et privés. Les pays pourront acheter ou vendre des quotas d'émissions à d'autres pays

ou bien organiser des projets spécifiques à l'étranger qui permettront de comptabiliser la baisse des émissions dans leur propre objectif. Les pays signataires se sont accordés sur un mécanisme d'ajustement, qui empêche toute double comptabilité, sur les deux marchés et se sont mis d'accord. Un « gros point noir », cependant : l'Inde, la Chine et le Brésil ont obtenu en partie gain de cause sur les crédits générés via le protocole de Kyoto.

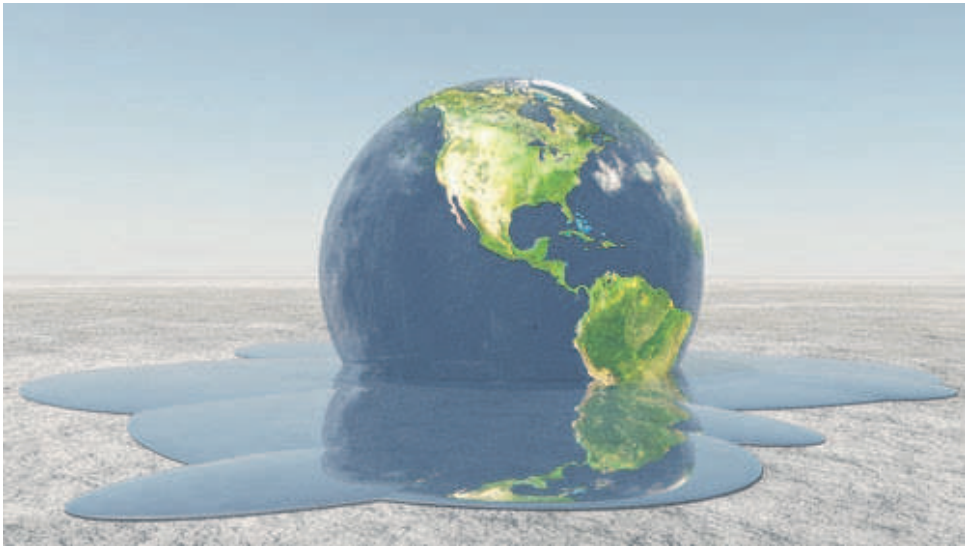
- 104 pays se sont engagés à réduire leurs émission de méthane de 30 %

entre 2020 et 2030
Le méthane est un gaz quatre-vingt-quatre fois plus polluant que le CO2 sur une période de vingt ans. Il s'agit d'un gaz à effet de serre, au potentiel de réchauffement climatique extrêmement puissant. Par cette entente, vingt-quatre pays et institutions financières multilatérales se sont engagés à cesser le financement public de pétrole et de gaz à l'étranger. Cette annonce est bienvenue, elle concerne le pétrole et le gaz.

- 110 États ont promis 19 milliards

de dollars pour stopper et inverser la déforestation d'ici à 2030
Cette promesse s'accompagne d'une longue liste d'engagements de la part d'acteurs des secteurs public et privé pour lutter contre le changement climatique, enrayer la destruction de la biodiversité et la faim. Cent dix pays représentant 85% des forêts de la planète ont signé la déclaration pivot de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres. Le texte note également l'autonomisation des communautés locales, y compris les peuples autochtones, qui résultent souvent négativement affectés par l'exploitation et la dégradation des forêts. La déclaration vise également à mettre en œuvre et à remanier les politiques et les programmes agricoles afin de réduire la faim et de protéger l'environnement. La finance est aussi un élément clé de l'engagement, les dirigeants promettant de faciliter l'alignement des flux financiers sur les objectifs internationaux visant à inverser les pertes et les dégradations, tout en garantissant des politiques permettant d'accélérer la transition vers une économie plus verte. A travers ces avancées, on espère que la COP26 aura jeté de progrès substantiels à l'avenir.

N.Nd.



LUTTE CONTRE LES PRATIQUES NÉFASTES

L'Union africaine réitère son engagement à accompagner les pays

Le Niger accueille, du 16 au 18 novembre, le troisième sommet des jeunes filles africaines sur le thème « Culture, droits humains et responsabilité : accélérer l'élimination des pratiques néfastes ».

Organisé par la Commission de l'Union africaine (UA), le sommet est présidé par le chef de l'Etat Bazoum Mohamed. La cérémonie d'ouverture a été rehaussée de la présence de plusieurs personnalités nationales, des Nations unies, des partenaires au développement, des délégations des pays africains composées de jeunes filles, des experts, des ministres et d'autres responsables en charge des questions des femmes. Les discussions portent notamment sur la question du mariage précoce, les mutilations génitales ou encore l'accès des filles à l'éducation. L'un des objectifs du sommet est d'inciter les gouvernements africains à adopter des politiques visant à favoriser la scolarisation des filles. « Il y a une attention énorme sur la question de l'accès des filles à l'éducation, mais surtout de les garder à l'école jusqu'à la fin du cycle secon-

daire. Il y a des personnalités qui, j'espère, vont être aussi un peu un miroir et amplifier aussi certains messages qui sont nécessaires pour faire avancer l'éducation des filles, qui est la clé pour résoudre beaucoup de défis », a expliqué le représentant de

lences à l'égard des femmes et des jeunes filles et invité les différents acteurs, les partenaires au développement à accorder une attention particulière à la scolarisation de la jeune fille. Elle a réitéré l'engagement et la disponibilité de la Commission de l'UA à accompagner les pays

contre les violences faites aux femmes et aux enfants, Najat Maalla M'Jid, a souligné que dans le monde plus de trente millions des filles en sont victimes. Pour lutter contre ces violences, elle a évoqué cinq messages clés: « Mettre fin

elle laissé entendre. En outre, elle a relevé que dans les pays du Sahel et en Afrique, environ vingt millions de filles, soit sept filles sur dix, sont victimes de mariages précoces. Selon elle, plusieurs facteurs dont la pauvreté, l'insécurité sont à la base de cette situation aux multiples conséquences. Parmi les défis auxquels le continent doit faire face figure, selon elle, la question démographique. « La jeunesse est très impliquée, très active. Donc j'espère que tout cela nous donnera des résultats intéressants pour le futur des filles, mais aussi pour les jeunes hommes dans ce pays », a conclu la représentante de l'Unicef. Le sommet des jeunes filles africaines se tient tous les trois ans dans un pays membre de l'UA. Il se tient après ceux de 2015 et 2018 en Zambie et au Ghana.

Yvette Reine Nzaba

« Mettre fin aux pratiques néfastes est une urgence ; mettre fin aux pratiques préjudiciables est possible ; mettre fin aux pratiques néfastes c'est un investissement continu ; mettre fin aux pratiques néfastes ne fait pas attendre ; les enfants et les filles sont un secteur puissant de développement »

l'Unicef Niger, Stefano Savi. Après avoir salué l'engagement du président Mohamed Bazoum à promouvoir l'éducation de la jeune fille, la commissaire de l'UA en charge de la Santé, des Affaires humanitaires et de Développement, Amira Alpha-dil, a exprimé la nécessité d'accélérer la lutte contre les vio-

et à prendre toute initiative en vue de soutenir les actions pour lutter contre les violences et les pratiques néfastes contre les filles. Parlant des violences faites aux femmes et aux jeunes filles, l'envoyée spéciale du secrétaire général des Nations unies chargée des questions de lutte

aux pratiques néfastes est une urgence ; mettre fin aux pratiques préjudiciables est possible ; mettre fin aux pratiques néfastes c'est un investissement continu ; mettre fin aux pratiques néfastes ne fait pas attendre ; les enfants et les filles sont un secteur puissant de développement », a-t-

VENEZUELA

Des méga élections régionales et municipales prévues le 21 novembre

La tenue des élections régionales et municipales a été annoncée, à Brazzaville, par un communiqué de presse de l'ambassade de la République bolivarienne du Venezuela en République du Congo.

Le peuple vénézuélien s'apprête à élire les nouvelles autorités exécutives et législatives des vingt-quatre entités fédérales et trois-cent trente-cinq municipalités du pays, dans le cadre d'un processus convoqué par le Conseil national électoral (CNE), conformément au système juridique vénézuélien. Il s'agit du processus électoral n°29 en vingt-deux ans de Révolution bolivarienne. C'est donc une véritable fête démocratique à laquelle ont été conviés des représentants de différentes institutions, des intellectuels et des représentants d'organisations politiques, sociales, des travailleurs et travailleuses du monde entier qui pourront être des témoins, une fois de plus, de la ferme volonté du peuple du père libérateur Simón Bolívar et du commandant Hugo Chávez de régler leurs différends et de garantir la paix de la République par la voie électorale.



Des électeurs au Venezuela/DR

Pour cette raison, la principale autorité électorale du Venezuela, la CNE, accueille plus de trois cents observateurs internationaux de nombreuses organisations sociales, politiques et mondiales, parmi lesquelles la Délégation de l'Union euro-

péenne, le groupe d'experts des Nations unies, le Centre Carter et le Centre d'experts électoraux d'Amérique latine ainsi que des représentants d'institutions électorales d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Asie, qui sont déjà dans le pays pour effectuer librement

leur travail d'observation et d'accompagnement du processus électoral au Venezuela. En assumant et en mettant en œuvre les mesures de bio-sécurité pertinentes, la plus haute autorité électorale du pays garantit à toutes les délégations d'observation la pos-

sibilité de participer aux processus d'audit pré-événement, qui sont menés avec la participation directe de représentants des différents secteurs, fonctionnaires, opposants et indépendants, candidats aux élections. Elle facilite leur déploiement sans restriction dans tous les centres de vote le jour même du scrutin ainsi que leur participation et observation aux audits effectués après le jour, étapes qui font traditionnellement partie du vote au Venezuela. Selon le communiqué de l'ambassade du Venezuela, lors de la méga journée électorale du 21 novembre, 70 244 candidats dont (67% de femmes) participent, 3 082 postes seront élus au total, répartis en 23 gouverneurs, 335 maires, 253 législateurs aux Conseils législatifs et 2 471 conseillers, ce qui montre la vocation de participation sociale démocratique et électorale du peuple vénézuélien.

Bruno Okokana

RÉGLEMENTATION DES CHANGES

Fin du moratoire accordé aux entreprises extractives de la Cémac

En attendant l'entrée en vigueur, le 1er janvier prochain de la nouvelle réglementation des changes applicable aux entreprises des secteurs extractifs (hydrocarbures et mines), le gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), Abbas Mahamat Tolli, a annoncé, le 17 novembre au cours d'une réunion plénière avec les représentants des entreprises œuvrant au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac), la fin, à compter du 31 décembre, du second moratoire accordé aux entreprises résidentes de la sous-région.

« En tant qu'acteurs de premier plan du secteur extractif et représentants de nos États, la réussite de ce dispositif repose grandement sur vos épaules », a lancé le gouverneur Abbas Mahamat Tolli aux chefs d'entreprises du secteur extractif.

La réforme de réglementation des changes s'inscrit dans le cadre des directives formulées par les chefs d'Etat de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, lors du sommet du 18 août dernier. Elle se justifie, selon la BEAC, par le faible rapatriement des recettes d'exportation jadis constaté en zone Cémac.

La nécessité de faire évoluer ce dispositif va corriger l'absence d'application de la réglementation des changes harmonisée en 2000. Le nouveau corpus à la BEAC va se mettre en adéquation avec les mutations des sphères économiques et financières mondiales et sous-régionales caractérisées, entre autres, par le développe-



Une vue des participants/Adiac

ment des systèmes et moyens de paiement électronique, la consolidation des marchés boursiers ainsi que l'essor de la problématique de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. La nouvelle réglementation des changes fait de la consolidation des avoirs extérieurs de la Cémac une priorité pour la Banque centrale. Elle a pour objectif de sauvegarder la stabilité de la monnaie commune de cette zone. Elle aura pour avantage d'augmenter les rapa-

triements et les rétrocessions effectuées par les établissements de crédit.

Grâce à cette disposition, la sous-région d'Afrique centrale a enregistré, d'après le gouverneur de la BEAC, Abbas Mahamat Tolli, une tendance haussière des rétrocessions entre 2018 et 220, passant de 3 277,84 milliards F CFA à 7 914,36 milliards, soit une hausse de 141,45%. Elles ont atteint, entre janvier et octobre 2021, 6 323,77 milliards F CFA.

« Les réserves de change qui s'établissaient, quant à elles, à 3 776,73 milliards au 31 décembre 2018, atteignent 4 609,98 milliards FCFA au 31 octobre 2021 (+22,06%) », a indiqué le gouverneur.

En effet, contrairement à la réglementation de 2000 qui ne faisait obligation de rapatriement qu'aux recettes d'exportation, le nouveau texte étend cette obligation à la quasi-totalité des flux entrants, élargissant ainsi l'assiette des rétrocessions des devises à

la Banque centrale pour une gestion efficace de change, et une conduite optimale de la politique monétaire de la Cémac, en vue de la stabilité de la monnaie commune.

L'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition fait également obligation aux sociétés extractives de rapatrier au moins 35% des devises générées par leur activité dans les comptes onshores, mais aussi de rapatrier, sous trois ans dans les comptes séquestrés ouverts dans les livres de la Banque centrale, les fonds de remise en état des sites extractifs.

La mise en œuvre de ce dispositif s'est faite sur une démarche participative à travers une centaine de rencontres entre la BEAC, les administrations publiques, les institutions spécialisées de la Cémac et les intermédiaires agréés, mais aussi avec les entreprises. Parmi ces rencontres, on peut noter celle avec le Fonds monétaire international et l'Institut africain des envois de fonds.

Guy-Gervais Kitina

COVID-19

Un accord signé pour faciliter l'accès mondial à la pilule de Pfizer

Le géant pharmaceutique américain Pfizer a signé un accord de licence volontaire qui permettra de diffuser sa pilule anti-Covid au-delà des pays riches et combattre plus efficacement la pandémie qui continue de faire des ravages.

L'annonce a été faite conjointement mardi par Pfizer et la Communauté de brevets sur les médicaments (MPP), créée par Unitaïd, et pourra potentiellement ajouter un moyen de lutte contre la Covid-19 à une palette encore limitée.

Les fabricants de médicaments génériques qui se voient accorder des sous-licences pourront fournir le nouveau médicament en association avec le ritonavir (un médicament utilisé contre le virus du sida) à 95 pays, couvrant jusqu'à environ 53% de la population mondiale, a précisé un porte-parole d'Unitaid, Hervé Verhoosen.

Début novembre, Pfizer, qui commercialise déjà avec l'allemand BioNTech l'un des vaccins les plus efficaces contre la Covid, avait révélé que chez les adultes présentant un risque élevé de développer une forme grave de la maladie, son antiviral oral PF-07321332 était efficace à 89% pour prévenir le risque d'hospitalisation ou de décès, selon les résultats intermédiaires d'essais cliniques.



Avec cet accord, Pfizer marche sur les traces de son concurrent Merck, qui a conclu un pacte similaire avec la MPP pour son propre anti-Covid oral, le molnupiravir. Ce dernier affiche aussi un fort taux d'efficacité.

Ces résultats prometteurs doivent encore être confirmés mais si c'est le cas, la disponibilité devrait être une question de mois.

Pfizer ne recevra pas de redevances sur les ventes dans les pays à faible revenu et renoncera, en outre, aux redevances sur les ventes dans tous les pays couverts par l'accord tant que la Covid-19 restera classée comme une urgence de santé publique de portée internationale par l'Organisation mondiale de la santé. Pfizer et d'autres groupes pharmaceutiques fabriquant des vaccins anti-Covid sont accusés d'avoir privilégié les profits, en vendant aux pays qui en ont les moyens et de participer ainsi à l'inégalité vaccinale entre pays riches et pays pauvres.

D'après AFP



DIRECT

L'Atelier du chef Olivia

La cuisine telle qu'on l'aime !

Une production de Lomâtv

À PARTIR DU 1ER DÉCEMBRE
DU LUNDI À VENDREDI : 12H00

LES BOUQUETS

CANAL+

CANAL 334

EASY

CANAL 3

free

CANAL 449

Molotov.TV

FONDATION
GOTÈNE

AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

CRÉATION DE LA FONDATION
MARCEL GOTÈNE



Marcel Gotène, l'un des plus grands peintres modernes africains du XX^e siècle prédisait peu avant sa mort en 2013 :

« *Mon œuvre contribuera à mieux faire connaître le Congo sur les cinq continents* »

Artiste du vivant inspiré des légendes de son pays, son art et son histoire continuent d'exercer une immense fascination en dépit du temps qui passe.

Si le peintre du Cosmos nous a quittés en 2013, son œuvre lui survit et nous raconte sans relâche l'histoire du Congo.

La Fondation Marcel Gotène créée et dirigée par sa famille entretiendra sa mémoire et sa notoriété au-delà des frontières et du temps.

Soutenez la fondation, préservez le souvenir de l'artiste et de son œuvre en faisant un don.

Compte bancaire de la fondation Marcel Gotène
Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) - RIB : 30015-24201-10120001668-71

84, Bd Denis Sassou Nguesso
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

✉ fondationmarcelgotene@gmail.com
🌐 www.fondationgotene.com

NECROLOGIE



Les familles Addhas et Bakat, les enfants Ngassaki et Obambo ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur fille et nièce, enfant, sœur et maman Mme Andovi-Yasse Marguerite Angelou, survenu le 10 novembre 2021 à Pointe-Noire.

La veillée funèbre se tient au n°22, de la rue Moukouloulou, (arrêt de bus école de la Liberté) à Talangai.

EVOCATION

Pierre Moussa témoigne la grandeur d'Ambroise Edouard Noumazalaye

A l'occasion du 14e anniversaire de la disparition de l'ancien secrétaire général du Parti congolais du Travail (PCT), Ambroise Edouard Noumazalaye, le 17 novembre 2007, le nouveau secrétaire général, Pierre Moussa, après avoir déposé une gerbe de fleurs sur la tombe de l'illustre disparu, a reconnu qu'il fut un dirigeant émérite.

Décédé le 17 novembre 2007 à Paris, en France, à l'âge de 74 ans, Ambroise Edouard Noumazalaye a totalisé, le 17 novembre 2021, quatorze ans dans l'au-delà. Le PCT qu'il a servi toute sa vie lui a rendu, comme d'habitude, un hommage mérité en reconnaissance de son militantisme engagé. S'adressant à la presse à cet effet, le secrétaire général du PCT a reconnu en cet homme les qualités d'un dirigeant politique de haute facture. « Ambroise Edouard Nouma-

zalaye, dont nous honorons la mémoire aujourd'hui, était un colosse, une référence, une éminence grise pour notre parti, le PCT. C'est pour cela que chaque militant et sympathisant venait toujours se ressourcer auprès de sa sagesse pour suivre ses conseils. Il fut un très grand dirigeant du Parti congolais du travail. C'est donc à bon droit que nous venons nous recueillir ici sous sa tombe », a indiqué Pierre Moussa.

« Ambroise Edouard Noumazalaye, que nous honorons la mémoire aujourd'hui, était un colosse, une référence, une éminence grise pour notre parti, le PCT. C'est pour cela que chaque militant et sympathisant venait toujours se ressourcer auprès de sa sagesse pour suivre ses conseils. Il fut un très grand dirigeant du Parti congolais du travail. C'est donc à bon droit que nous venons nous recueillir ici sous sa tombe »



Tout au long de sa carrière politique, a renchéri le secrétaire général du PCT, l'illustre disparu fut un militant de conviction et engagé qui prévalait la contradiction des idées en faveur du consensus d'idées et d'opinions. « Durant toute sa carrière politique, Ambroise Edouard Noumazalaye était un homme engagé. Membre de la fédération des étudiants d'Afrique noire en France, lorsqu'il est rentré au pays, il a vite intégré la lutte congolaise pour l'émancipation de notre peuple. De là, il a gravi des échelons dans l'Etat et au sein du PCT pour lequel il a contribué énormément à son évolution », a martelé Pierre Moussa. Ambroise Edouard Noumazalaye, qui fait partie des fondateurs du PCT aux côtés de Marien Ngouabi, fut aussi président du Sénat de 2002 à 2007.

Firmin Oye

PARLEMENT

Le Sénat autorise la ratification de quatre conventions

Réunis en séance plénière le 17 novembre à Brazzaville, les sénateurs ont autorisé la ratification des Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur les clauses du travail (contrats publics) ; la mise en valeur des ressources humaines ; le travail de nuit, ainsi que la protection des créances des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur.

Adoptée à Genève le 29 juin 1949 par la Conférence générale de l'OIT, la Convention n°094 sur les clauses du travail (contrats publics) s'applique aux contrats remplissant plusieurs conditions. Parmi ces conditions, il faut que l'une au moins des parties au contrat soit une autorité publique ; contenir des clauses garantissant aux travailleurs intéressés des salaires (y compris les allocations), une durée du travail et d'autres conditions qui ne soient pas moins favorables que les conditions établies pour un travail de même nature dans la profession ou l'industrie intéressée de la même région. La Convention n°142 de l'OIT sur la mise en valeur des ressources humaines a, quant à elle, été adoptée en juin 1975. Elle vise, entre autres, à améliorer la capacité de l'individu à comprendre le milieu du travail et l'environnement social, et à avoir une influence sur ceux-ci, individuellement et collectivement ; encoura-

ger et aider toutes les personnes, sur un pied d'égalité et sans discrimination aucune, à développer et à utiliser leurs aptitudes professionnelles. Ceci dans leur propre intérêt et conformément à leurs aspirations, tout en tenant compte des besoins de la société. Approuvée en 1990, la Convention n°171 sur le travail de nuit recommande aux Etats-membres de prendre, en faveur de cette

de développement des carrières et de leur accorder les compensations appropriées ; prendre des mesures sur le plan de la sécurité sociale et de la protection de la maternité. Enfin, la Convention n°173 sur la protection des créances des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur est un instrument juridique de vingt-deux articles structurés en trois parties. Elle vise

les employés salariés et à toutes les branches d'active économique. Cette Convention adoptée en juin 1992 recommande aux Etats membres de mettre en place un organe de protection des créances des travailleurs et de protection des abus possibles ; encourager les compagnies d'assurance à protéger les paiements des créances ; établir les modalités d'organisation, de gestion, de fonctionnement et

pour les cas d'absences rémunérés et les indemnités. Défendant les quatre projets de loi devant la chambre haute du Parlement, le ministre en charge de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité, Firmin Ayesa, a rappelé que le Congo qui est membre de l'OIT est tenu d'adopter les conventions qui sont en lien avec le monde du travail. Le but étant de protéger de façon globale et générale les intérêts des travailleurs. « C'est vrai, nous n'avons pas été à l'heure dans l'adoption de ces textes internationaux importants et le plus important pour nous est que le moment est venu de les adopter, et je crois que c'est le bon moment qui est arrivé », a laissé entendre le ministre d'Etat. Notons que cette séance plénière qui s'inscrit dans le cadre de la poursuite des travaux de la 13e session ordinaire du Sénat a été dirigée par le président de cette institution, Pierre Ngolo.

Parfait Wilfried Douniama

« C'est vrai, nous n'avons pas été à l'heure dans l'adoption de ces textes internationaux importants et le plus important pour nous est que le moment est venu de les adopter, et je crois que c'est le bon moment qui est arrivé »

catégorie de travailleurs, les mesures spécifiques exigées par la nature du travail, afin de protéger leur santé, et de faciliter l'exercice de leurs responsabilités familiales et sociales. Il s'agit également de leur assurer des chances

à renforcer la protection des créances des travailleurs en cas d'insolvabilité de leur employeur par la mise en application de nouvelles normes relatives aux créances des travailleurs et s'applique à tous

de financement des institutions de garantie conformément à la législation nationale. Elle suggère aussi de protéger les créances des travailleurs par un privilège au titre des salaires, des congés, des montants dus

Trente-sept militaires et gendarmes obtiennent le brevet d'études techniques et professionnelles

La cérémonie de délivrance des diplômes/DR
douze mois. L'année académique était répartie en quatre trimestres. Le volume global a été de 1360 heures pour les travaux pratiques. Les diplômes reçus leur permettront d'exercer dans les domaines

Guillaume Ondze

VISITEZ LE MUSÉE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI
à VENDREDI (9h-17h)
et SAMEDI (9h-13h)

Expositions et projections

SCULPTURES

PEINTURES

CÉRAMIQUES

MUSIQUE

Musée
du Bassin du Congo

galerie CONGO
ARTS ET EXPRESSIONS

L'art dans sa
Généralité,
de la Tradition
à la Modernité

Situé sur 84 Boulevard Denis Sassou Nguesso
immeuble les manguiers (Mpila)
dans l'enceinte des Dépêches de Brazzaville

MON PREMIER MONTREUX

Une initiative destinée aux humoristes amateurs

Dans le cadre d'un partenariat entre Castel Beer et Montreux festival, un appel à talent a été lancé dans neuf pays africains, dont le Congo, en vue de trouver l'humoriste de demain et l'inviter à performer en décembre 2022 sur la scène du festival Montreux comedy en Suisse.

Mon premier Montreux by Castel beer est une initiative lancée en vue de dénicher, valoriser et promouvoir les talents humoristiques en herbe qui existent sur le continent africain. L'appel à concourir est encore ouvert jusqu'au 26 novembre et les conditions de participation sont, entre autres, avoir 18 ans ou plus ; être résident dans un des pays concernés ; être un amateur et ne jamais avoir fait de scène, concours ou télévision de manière professionnelle ; avoir un sketch en vidéo de 6 min inédit à envoyer par mail à l'adresse du concours.

A en croire les organisateurs, l'appel à talent sera le premier pas en vue de dénicher vingt demi-finalistes issus de neuf pays africains pour jouer à Abidjan sur la scène du Dycoco club les 17 et 18 décembre prochain. A l'issue de ces deux soirées tenues en présentiel et en ligne, deux humoristes seront choisis par un jury professionnel pour aller directement en finale et six autres demi-finalistes obtiendront leur ticket en fonction du vote des internautes.

« Les candidats ayant reçu le plus de "like" et les deux autres sélectionnés d'avance seront les finalistes du concours qui se tiendra en mars 2022 au Dycoco club à Abidjan. A l'issue des battles, un seul gagnant sera désigné puis invité à jouer au Montreux Comedy en décembre 2022 », ont détaillé les organisateurs dans un communiqué.

Notons qu'outre le Congo, les huit autres pays africains également éligibles à cet appel à talent sont la République démocratique du Congo, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée Conakry et le Togo.

Merveille Atipo



Emprunt obligataire par Appel Public à l'Épargne « BDEAC 5,60% NET 2021 - 2028 »

Investir pour déconfiner
la puissance de l'Afrique Centrale

100 milliards

FCFA

Période de souscription
Du 15 au 25 novembre 2021

Prix de l'obligation
10 000 (dix mille) FCFA

Souscription minimale :
10 (dix) obligations

Maturité : 7 (sept) ans



Arrangeurs et chefs de file :

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
Capital Securities - Central Africa

ASCA

UPLINE SECURITIES
CENTRAL AFRICA

atlantic
financial group

Syndicat de
placement :

Société Générale CAPITAL, Upline Securities Central Africa S.A., Attijari Securities Central Africa, Capital Central Africa, FINANCIA Capital, BICEC, Commercial Bank Cameroon, CBC Bourse, AFRILAND Bourse et Investissement S.A., Afriland First Bank, EDC Investment Corporation, Société Générale Cameroun SA, Banque Populaire Maroc - Centrafricaine, Société Générale Congo, LCB Capital, Union Gabonaise de Banque, BICIG, CBT Tchada, CBT Bourse

Le document d'information a été visé par la COSUMAF sous le N° COSUMAF - APE - 06/21 - Le 8 novembre 2021



Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO

www.adiac.tv

+336 11 40 40 56 info@adiac.tv 84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA



SOCIÉTÉ

Les réfugiés centrafricains présentent leur nouveau bureau ad hoc

Récemment mis en place par une commission ad hoc, le nouveau bureau est dirigé par Emmanuel Ngassima. Celui-ci a été présenté aux autres membres de l'association à l'occasion d'une assemblée générale qui a eu lieu la semaine dernière.

L'assemblée générale des ressortissants centrafricains à Pointe-Noire a eu pour principaux points la présentation du nouveau bureau et la restitution de quelques points forts traités lors de la dernière rencontre qui avait occasionné la destitution de l'ancien bureau. S'agissant du nouveau bureau, il compte huit membres sous la direction d'Emmanuel Ngassima qui a pour vice-président Youssef Cherif. Mesmer Tamboulas et Jacky Neckot occupent respectivement les postes de secrétaire et de coordonnateur général. Ce nouveau bureau a rappelé aux autres membres de l'association qu'ils ont été délaissés depuis leur enrôlement en 2013 par le Co-

mité national d'assistance aux réfugiés (CNAR) et le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR) suite aux événements politico-militaires survenus ces dernières années en République centrafricaine. Ce qui fait qu'ils ne bénéficient d'aucune assistance sociale, éducative, sanitaire et professionnelle. L'assemblée générale a dénoncé le fait que certains

sujets d'autres nationalités ont été enrôlés frauduleusement comme Centrafricains par le personnel du CNAR en poste à Pointe-Noire en complicité avec l'ancien président du collectif, Innocent Kozengue, destitué par les membres du collectif à l'occasion de l'assemblée générale du 17 octobre dernier.

« L'ancien président du collectif, Innocent Kozengue, en complicité avec le personnel du CNAR, ont délivré des documents HCR aux non réfugiés afin que ces derniers ne payent pas leurs cartes de séjour. Les noms des véritables réfugiés centrafricains n'ont pas été pris dans la base des données du CNAR et du HCR afin de bénéficier de l'aide du projet Lisungi. Ainsi, nous souhaitons l'installation d'une antenne HCR dans la ville afin de mieux gérer les questions des réfugiés. Nous sollicitons l'implication du ministère des Affaires étrangères, du HCR et du CNAR afin de faire un audit sur les activités des réfugiés centrafricains à Pointe-Noire, parce que depuis 2013 à ce jour, aucun réfugié n'a été réinstallé dans un pays tiers », a déclaré Emmanuel Ngassima.

Notons que le nouveau bureau a pris un ferme engagement de bien défendre les intérêts de tous les ressortissants centrafricains vivant à Pointe-Noire.

Séverin Ibara

« L'ancien président du collectif, Innocent Kozengue, en complicité avec le personnel du CNAR, ont délivré des documents HCR aux non réfugiés afin que ces derniers ne payent pas leurs cartes de séjour. Les noms des véritables réfugiés centrafricains n'ont pas été pris dans la base des données du CNAR et du HCR afin de bénéficier de l'aide du projet Lisungi. Ainsi, nous souhaitons l'installation d'une antenne HCR dans la ville afin de mieux gérer les questions des réfugiés. Nous sollicitons l'implication du ministère des Affaires étrangères, du HCR et du CNAR afin de faire un audit sur les activités des réfugiés centrafricains à Pointe-Noire, parce que depuis 2013 à ce jour, aucun réfugié n'a été réinstallé dans un pays tiers »

REMERCIEMENTS

La famille Mabonzo, Prosper Mabonzo, agent des Dépêches de Brazzaville, Mme Bouyika née Bitsindou Odile, Juge Nkounkou, Valentin Nkounkou, Pothard Mabonzo, Fabrice Mabonzo, Marelle Mabonzo, Vivien Mabonzo et la famille de France : Bitsindou Teka Saint-Eudes, Bitsindou Jean Romain, Bitsindou Lézin Symphorien, Bitsindou Valdie Flore et Bitsindou Elda Ninelle remercient les parents, amis et connaissances qui les ont soutenus spirituellement, physiquement et matériellement lors du décès de leur père, oncle et grand-père, Antoine Mabonzo, survenu le 30 octobre 2021 à Brazzaville. La famille exprime sa gratitude à tous. Paix et Bénédiction.



Brice Bakouma, agent des Dépêches de Brazzaville et famille remercient les parents, amis et connaissances qui de près ou de loin ont exprimé leurs prière et assistance tant physique que matérielle lors du décès de leur père, oncle et grand-père David Bakouma, survenu le 1^{er} novembre à Brazzaville. L'inhumation a eu lieu le vendredi 12 novembre au village Mandoundou, à Louingui (Boko). Que Dieu vous bénisse.



NÉCROLOGIE



Magloire Nzonzi Badiakouahou, Bernadette Mayouma, Olivia Malonga, Claudia Mouanga, Béatrice Meza et la famille Kahunga ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur fille, nièce, mère et grand-mère, Benoîte Mouanga (Ya Telle) survenu le dimanche 14 novembre 2021 à Pointe-Noire. La veillée mortuaire se tient au quartier Tchimoni. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Rock Taloulou, agent des Dépêches de Brazzaville, Serge Diallo Loufouandi, Jean Robert Pemba (Pablo) et famille ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur soeur, nièce Reine Belvie Loufouandi, survenu le 10 novembre 2021 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient au n°28, de la rue Zanaga à Mungali (arrêt de bus Auto-Ecole). La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE

(africaine, française et italienne)

*Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.*



Un Espace culturel pour vos Manifestations

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

Horaires d'ouverture:

*Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)*



SALUBRITÉ

Le R. Panabec assainit le CSI Mouissou-Madeleine

Afin d’épargner les patients internes et externes au CSI Mouissou-Madeleine de Mpaka, dans le troisième arrondissement Tié-Tié, à Pointe-Noire, des risques du paludisme, une grande opération visant à rendre propre cette structure sanitaire a été menée le 13 novembre par le Réseau panafricain pour le bien-être communautaire (R. Panabec).

Le desherbage du site covid du CSI Madeleine-Mouissou et son enceinte ainsi que ses alentours, la désinsectisation des bâtiments et la désinfection desdits lieux ont été faits par les membres du R.Panabec, conduits par leur président, Julien Mbemba. Equipés en matériel équat, les membres de R. Panabec se sont mis au travail sans désemparer. *«Nous ne voulons pas que les malades internés ici contractent encore d’autres maladies comme le paludisme. C’est ainsi que nous avons mené cette opération qui s’inscrit dans le cadre de la lutte contre le paludisme qui est un de nos champs d’action. Cela va soulager le personnel soignant qui va désormais travailler dans des conditions décentes et être épargné des maladies dues à l’insalubrité et au manque d’hygiène»*, a dit Julien Mbemba.



Les membres du R. Panabec à la fin de l’activité/DR

Cette opération a été rendue possible grâce au soutien de la direction départementale de la Santé de Pointe-Noire. *«Nous voulons pérenniser ce genre d’actions dans nos*

«Nous ne voulons pas que les malades internés ici contractent encore d’autres maladies comme le paludisme. C’est ainsi que nous avons mené cette opération qui s’inscrit dans le cadre de la lutte contre le paludisme qui est un de nos champs d’action. Cela va soulager le personnel soignant qui va désormais travailler dans des conditions décentes et être épargné des maladies dues à l’insalubrité et au manque d’hygiène»

structures de santé pour peu que nous bénéficions du soutien des partenaires et de toute personne dont le souci majeur est de voir les centres hospitaliers et leur environnement salubres», a-t-il ajouté. Signalons que le R.Panabec est une association à utilité publique qui oeuvre dans le domaine de la santé et le bien-être communautaire, plus précisément dans la lutte contre le VIH/sida, le paludisme, la drépanocytose, le cancer, l’hépatite virale, le diabète, les accidents cardio-vasculaires, la pauvreté, l’insalubrité sans oublier la promotion du don de sang bénévole. Chaque année, des conférences-débats, des focus groups, des journées thématiques, des ateliers et des opérations de dépistage de différentes pathologies sont organisées par le R.Panabec pour le bien de la population. **Hervé Brice Mampouya**



The Global Fund
To Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria



CRS
CATHOLIC RELIEF SERVICES

Avis d'appel d'offres 22_RFGS_153372

Objet	Location des Espaces de Stockage des Moustiquaires à Brazzaville et Pointe Noire
Date de l'appel d'offres	19 Novembre 2021
Date de clôture pour la réception des manifestations d'intérêt	3 Décembre 2021
Numéro de référence	Congo BU_22_RFGS_153372

1. Introduction

Catholic Relief Services (CRS) est une organisation à but non lucratif, constituée en vertu des lois du District de Columbia, États-Unis, ayant son principal siège au 228 W. Lexington Street, Baltimore, Maryland 21201, États-Unis, opérant en République du Congo avec un protocole d'accord signé en Octobre 2018 avec le Gouvernement de la République du Congo. Depuis 2018, CRS travaille avec le Ministère de la Santé à travers le Programme National de Lutte Contre le Paludisme sur le renforcement de la lutte contre le paludisme sous financement du Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Le Fonds Mondial). Parmi les interventions prévues dans le cadre de la subvention actuelle NFM3, il est prévu l'organisation d'une campagne de distribution de masse des moustiquaires imprégnées d'insecticide au cours de l'année 2022. Pour la mise en œuvre de cette campagne, CRS acquerra 3,608,377 moustiquaires et les positionnera dans 2 entrepôts, dont 1 à Brazzaville et 1 à Pointe Noire qui serviront de points de livraison vers les autres départements sur toute l'étendue nationale au moment de la campagne. CRS invite les Fournisseurs potentiels disposant des espaces d'entreposage à Brazzaville et Pointe Noire répondant aux standards requis par CRS de soumettre leurs propositions.

Item	Dimensions requises	Durée	Critères de sélection
Entrepôt Moustiquaires à Brazzaville	3000 m ²	3 mois à partir de mi-février 2022	1. Critères de base a. Surface proposée >= aux dimensions requises b. Lieux situés dans une zone sécurisée c. Lieux accessibles tout le temps d. Lieux sans historique d'inondations
Pointe Noire Moustiquaires à Pointe Noire	2000 m ²	5 mois à partir de mi-février 2022	2. Critères additionnels a. Possibilité d'entreposage sous régime douanier suspensif b. Lieux clôturés c. Ventilation adéquate d. Hauteur minimum de 4 m (du sol à la poutre) e. Service de Gardiennage 24 h / 24 f. Parking disponible >= 400 m ² g. Quai de chargement disponible et adéquat ou possibilité d'entrée des camions dans l'entrepôt h. Eclairage adéquat (interne et externe) i. Disponibilité de groupe électrogène ou autre back up pour l'électricité j. Equipements de sécurité (extincteurs, bac à sable etc.)

Il est acceptable de soumissionner pour 1 seulement ou bien les 2 entrepôts à la fois. Les Fournisseurs peuvent également proposer un maximum de 2 entrepôts par localité. Les fournisseurs désireux de prendre part à ce marché peuvent retirer le Dossier d'Appel d'Offres au bureau de CRS sis Près de l'école Rémo sur l'Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique, Centre-ville, Brazzaville, République du Congo ou en faire la demande par email à l'adresse électronique bidcg@crs.org



ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter

↑

SAISISSEZ LE LIEN

OU



SCANNEZ LE QR CODE

FORMATION

Des jeunes initiés au processus de l'insertion professionnelle

La structure Lb solution Corp a organisé, avec la Chambre de commerce, d'agriculture et d'industrie de Brazzaville, le 17 novembre, un atelier d'échange sur les ABC de l'insertion professionnelle au profit des étudiants.

Animé par des professionnels de gestion des ressources humaines dans les entreprises de la place ainsi que par les acteurs du monde de la formation et de l'emploi, l'atelier de partage d'expériences a permis aux participants, notamment les étudiants de l'Ecole des hautes études commerciales et techniques, de comprendre la transition entre l'université et le monde du travail. Quatre orateurs ont usé de leurs expériences pour expliquer aux étudiants la nécessité de diversifier les formations afin de multiplier les chances lors des tests d'embauche.

Le premier, Loïc Dhou Sidobet, a mis sur le rôle et l'importance d'un bon curriculum vitae pour impacter positivement le recruteur. Le deuxième exposant, Luc Ambara, a expliqué les attitudes à adopter lors d'un entretien. Sears Faizi Kinkosso a, pour sa part, mis en exergue les modalités et l'évolution de la fiscalité en République du Congo. Le directeur général d'Afrikan Campus a pro-



Les participants à l'atelier/Adiac

fité de l'occasion pour présenter les différentes filières de son établissement tandis que le directeur général d'Istegra a rappelé le

partenariat qui lie son institut à la Chambre de commerce, d'agriculture et d'industrie de Brazzaville. Avant la séance des questions-ré-

ponses qui a permis aux étudiants de bien cerner l'objectif de cet atelier, le manager de Lb Solution, Lucas Obambi Bongo,

a signifié que ce genre d'initiative sera multiplié dans les prochains jours.

« Le but de cet atelier était d'échanger avec les étudiants sur la fonction des ressources humaines, particulièrement la rédaction d'un curriculum vitae. Aujourd'hui, le taux de chômage est très élevé au Congo car les jeunes manquent d'astuces pour séduire les recruteurs », a-t-il indiqué.

Les étudiants ont, pour leur part, apprécié la qualité des échanges et la pertinence des sujets développés lors de cet atelier.

Pour sa part, le vice-président de la Chambre de commerce, d'agriculture et d'industrie de Brazzaville, Dr Jean Galessamy Ibombo, a invité les étudiants à tout mettre en œuvre pour assurer avec succès la relève des entrepreneurs congolais. Il a ajouté que la structure qu'il représente ne se lassera pas d'accompagner les porteurs de projets d'entreprise.

Rude Ngoma

ELIMINATOIRES COUPE DU MONDE QATAR 2022

Les dix équipes africaines pour le sprint final sont connues

Qualifiés pour les barrages, le Sénégal, la Tunisie, le Maroc, l'Algérie, le Nigeria, l'Egypte, le Ghana, le Cameroun, le Mali, la République démocratique du Congo (RDC) attendent avec impatience le 18 décembre, pour connaître les affiches du dernier obstacle, avant le mondial du Qatar en 2022.

Cinq matches décisifs seront au menu en mars 2022 pour sélectionner les cinq représentants africains qualifiés pour le Mondial. Des affiches de haute facture sont à prévoir en tenant compte des forces en présence. La phase du groupe a rendu son verdict, le 16 novembre. Les premiers de chaque groupe ont été qualifiés pour les barrages. Dans le lot, on note la présence des habitués de la phase finale de la Coupe du monde, sauf les Eléphants de la Côte d'Ivoire éliminés par les Lions indomptables du Cameroun, un autre habitué, lors du match décisif.

Les Lions de la Teranga du Sénégal, qui courent après leur troisième Coupe du monde après 2002 et 2018, ont survolé le groupe H avec seize points devant le Togo (huit points), la Namibie (cinq points) et le Congo (trois points). La Tunisie a terminé première du groupe B avec treize points devant la Guinée équatoriale (onze points), la Zambie (sept points) et la Mauritanie (deux points). Les Aigles de Carthage ont déjà disputé cinq phases finales de la Coupe du monde, notamment en 1978, 1998, 2002, 2006 et 2018. Le Maroc a lui aussi survolé le groupe I avec dix-huit points devant la Guinée-Bissau (six points), la Guinée (quatre points) et le Soudan (trois points). Les Lions de l'Atlas ont participé à cinq phases finales de la Coupe du monde notamment en 1970, 1986, 1994, 1998 et 2018.

L'Algérie a fini première du groupe A avec quatorze points devant le

Burkina Faso (douze points), le Niger (sept point) et le Djibouti (zéro point). Les fennecs ont disputé la Coupe du monde à quatre reprises, notamment en 1982, 1986 et 2010 et 2014. Le Nigeria s'est classé premier du groupe C avec treize points devant le Cap-Vert (onze points), le Libéria (six points) et la République centrafricaine (quatre points). Les Super Eagles courent après leur septième phase finale de la Coupe du monde après 1994, 2002, 2010, 2014 et 2018. L'Egypte a terminé première du groupe F avec quatorze points devant le Gabon et la Libye (sept points) et l'Angola (cinq points). Les Pharaons comptent trois participations à la Coupe du monde après 1934, 1990 et 2018. Le Ghana a terminé premier du groupe G à égalité de points avec l'Afrique du Sud (treize points) devant l'Ethiopie (cinq points) et le Zimbabwe (deux points). Les Black stars ont participé à la Coupe du monde de 2006, 2010 et 2014. Le Cameroun a dominé le groupe D avec quinze points devant la Côte d'Ivoire (treize points) le Mozambique (quatre points) et le Malawi (trois points). Les Lions Indomptables comptent sept participations à la Coupe du monde après 1982, 1990, 1994, 1998, 2002, 2010 et 2014. Le Mali, le seul des dix à n'avoir jamais disputé la moindre phase finale, a terminé premier du groupe E avec seize points devant l'Ouganda (neuf points), le Kenya (six points) et le Rwanda (un point). La RDC a terminé première du groupe avec

onze points devant le Bénin (dix points), la Tanzanie (sept points) et Madagascar (trois points). Les Léopards ont participé à la phase finale de la Coupe du monde en 1974.

Le tirage au sort sera effectué en fonction du dernier classement de la Fifa. L'Algérie, le Sénégal, la Tunisie et Nigeria, les quatre demi-finalistes de la dernière édition et le Maroc seront, sans nul doute, les têtes de séries. Leurs adversaires seront tirés parmi les cinq autres, non têtes de série, notamment l'Egypte, le Ghana, le Cameroun, le Mali et la RDC.

L'Europe compte désormais dix qualifiés

L'Allemagne, l'Angleterre, la Belgique, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, la France, les Pays-Bas, la Serbie et la Suisse ont arraché leur qualification à l'issue de la phase de poules. L'Autriche, l'Ecosse, l'Italie, la Macédoine du Nord, le Pays de Galles, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Russie, la Suède, la Turquie et l'Ukraine, classés deuxième, passeront par les barrages. Ils seront rejoints par les deux vainqueurs de groupe de la Ligue des nations 2020-2021. Ces barrages livreront les trois qualifiés supplémentaires. La composition des dix groupes de qualification a été déterminée par tirage au sort en décembre dernier, en vue de sélectionner les trois qualifiés supplémentaires. En Amérique du Sud, le Brésil et l'Argentine complètent la liste des qualifiés.

James Golden Eloué

ARTS MARTIAUX

Les pratiquants rendent hommage à Me Célestin Mpoutou dit Pépé

Les pratiquants des sports de combat se sont réunis, le 14 novembre, au gymnase Henri-Elendé, pour rendre un vibrant hommage à leur défunt grand maître et éminent formateur, Célestin Mpoutou dit Me Pépé.

Mis en terre le 4 novembre dernier, Me Pépé, ceinture noire 7^e dan de karaté et adepte de plusieurs sports de contact, a été au cœur de la rencontre des sportifs de Brazzaville. Ils ont, en effet, exhibé les techniques et différents styles pour attester leur attachement mais aussi leur peine après avoir perdu celui qui rassemblait les sportifs autour d'un idéal commun : le développement du sport congolais.

« C'est une perte énorme. Me Pépé touchait à tout et il a donné le goût de pratiquer les arts martiaux à des milliers de Congolais. Il a beaucoup encadré. Nous avons tous reçu des cours de lui d'une manière ou d'une autre. Il était important de se regrouper et lui dire merci », a indiqué Me Valère Koubikana, l'un des participants.

Kimono et ceintures bien arborés, les participants à la cérémonie d'hommage ont démontré, selon leur discipline, les techniques de défense et d'attaque devant un public admiratif. Parmi les sports présents, il y avait le karaté, le judo, le taekwondo, le Ju-Jitsu, la boxe, la boxe des pharaons rénovée, le kick-boxing, le kempo, l'aïkido, la lutte traditionnelle et autres.

Qui était Me Pépé ?

Sportif complet, il a commencé les arts martiaux avec l'application des tsuki, chez Me Badinga Watos. Le 10 décembre 1989, il décide de créer son propre club,



à savoir le Karaté Club Budo (K.C Budo). Neuf jours après, le club lance ses activités et depuis lors, les réussites et médailles n'ont cessé de tomber.

De 1989 à 2021, Me Pépé, par le biais de son club K.C Budo, a formé une grande élite du karaté congolais, et fourni de nombreux licenciés à la Fédération congolaise de karaté et arts martiaux affinitaires.

Connu pour son tempérament taciturne et presque timide, Me Pépé a roulé sa bosse dans Kotoko de Mfoa, Etoile du Congo. Parlant de son palmarès, ce féru des arts martiaux compte à son actif plusieurs prestigieuses médailles tant sur le plan national qu'international. Arbitre et technicien de sang, il a beaucoup contribué au développement des arts martiaux comme le karaté, le close combat et autres en République du Congo.

R.Ng.